

Recommandation Technique

CST - RT – 039 – 2015 – v0.8

Livrables DCP pour l'accessibilité

Groupe de travail CST :

Cédric Aubert (CDS), Jérémy Boisseau (Technicolor), Nicole Delaunay (CNC), Hans-Nikolas Locher (CST), Laurent Rieupeyrout (UGC), Corinne Tacchi (Pathé Distribution)

Version	Date	Description	Rédacteur
GT_DCP_ACCESS_0-01	3 septembre 2015	Première version en circulation	HNL avec le groupe de travail
GT_DCP_ACCESS_0-02	4 septembre 2015	Prise en compte observations ND	
GT_DCP_ACCESS_0-03	8 septembre 2015	Prise en compte observations JB	
GT_DCP_ACCESS_0-04	10 septembre 2015	Passe coquilles, orthographe	
GT_DCP_ACCESS_0-05	3 décembre 2015	Remaniement suite contributions reçues et réunion du 3/12/2015	
GT_DCP_ACCESS_0-06	9 décembre 2015	Prise en compte des échanges par mail	
GT_DCP_ACCESS_0-07		Corrections coquilles	AB
GT_DCP_ACCESS_0-08	15 décembre 2015	Prise en compte observations pendant réunion plénière.	HNL

TABLE DES MATIERES

1	Généralités.....	4
1.1	Public visé.....	4
1.2	Description de la problématique	4
1.3	Portée du document	4
2	Spécification des DCP à livrer et des éléments contenus	5
2.1	Dispositions générales.....	5
2.2	Production des versions	5
2.3	Organisation des DCP distribués.....	5
2.4	Listes des éléments pouvant être disponibles pour une version.....	5
3	DCP film français	6
3.1	Éléments disponibles.....	6
3.2	CPL livrées.....	6
4	DCP film étranger	6
4.1	Éléments disponibles.....	6
4.2	son 5.1 français.....	6
4.3	CPL livrées.....	6
5	Contenu des pistes	7
6	Potentiel d'avenir de certaines technologies	7
6.1	Closed caption	7
6.2	Multiplés pistes de restitution VI ou HI.....	7
7	Dispositifs techniques particuliers.....	7
7.1	3D	7
7.2	Autres technologies	7
8	Glossaire.....	8
9	Récapitulatif des versions.....	1

1 GENERALITES

La CST se propose de rédiger une recommandation sur la liste des éléments qu'un DCP doit contenir pour satisfaire l'essentiel des besoins, y compris l'accessibilité.

Cette recommandation s'inscrit dans le cadre de la loi et des différents textes réglementaires relatifs à l'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP).

Obligation est donc faite aux établissements cinématographiques d'être accessibles non seulement à leur cadre bâti mais aussi aux prestations visuelles et sonores pour lesquelles ils sont conçus, à savoir les films.

A ce titre, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a saisi la CST afin que soit proposé un cadre technique répondant à cette exigence, tout en s'inscrivant dans les pratiques professionnelles actuelles.

1.1 PUBLIC VISE

Cette recommandation s'adressera à l'ensemble du secteur de la diffusion cinéma numérique, en particulier les distributeurs, les laboratoires, les exploitants. Elle peut également intéresser la production afin d'anticiper la création des éléments nécessaires à l'exploitation.

1.2 DESCRIPTION DE LA PROBLEMATIQUE

A l'heure actuelle, les DCP sont souvent livrés dans de multiples versions selon un calendrier de fabrication qui ne permet pas une disponibilité complète à la date de sortie en salles de cinéma. Ainsi un sous-titrage malentendant peut exister, mais ne peut pas être diffusé car la piste est absente des livraisons que l'exploitant a pu recevoir.

Par ailleurs, lorsque qu'un grand nombre de versions sont mises à disposition des exploitants, la logistique des KDM est compliquée, demandant soit l'envoi aux salles d'un plus grand nombre de KDM, soit un repérage plus précis des versions que l'exploitant souhaite diffuser.

Un ensemble de livrables sera donc listé pour être le plus exhaustif possible en minimisant le nombre de versions différentes.

1.3 PORTEE DU DOCUMENT

Il s'agit donc d'énumérer les DCP qui devront être livrés aux salles pour **maximiser les possibilités de séances** pour les personnes non ou mal-entendantes, non ou malvoyantes, d'un côté et de **limiter le nombre d'éléments livrés**.

Ce document doit consacrer des pratiques ayant l'aval des associations défendant l'accessibilité.

2 SPECIFICATION DES DCP A LIVRER ET DES ELEMENTS CONTENUS

2.1 DISPOSITIONS GENERALES

Tous les éléments devront être disponibles pour les salles avant la date de sortie nationale du film en salle.

Les KDM des versions recommandées ci-dessous seront systématiquement fournis aux salles.

Les pistes HI et VI devront être présentes sur toutes les CPL livrées.

Les DCP livrés ne demanderont pas de manipulation de la configuration de l'installation pour pouvoir être joués, ni dans le cas de séances pour tout public, ni dans le cas de séances dédiées aux personnes sourdes ou malentendantes. En particulier, le sous-titrage ne devra pas être désactivé pour éviter l'affichage des sous-titres OCAP.

2.2 PRODUCTION DES VERSIONS

Les éléments suivront tous le même découpage. Les versions complémentaires dériveront de la version principale, en vue d'une optimisation des livraisons et des chargements.

Les CPL produites devront respecter la dernière version en date de la convention de nommage du cinéma numérique.

2.3 ORGANISATION DES DCP DISTRIBUES

Un DCP peut contenir plusieurs listes de lectures (CPL). Un des éléments de minimisation des livraisons, pourrait être de ranger plusieurs versions dans un seul package. Si cette solution simplifie le chargement, elle ne résout pas la difficulté de distribution de licences de lecture (KDM), puisqu'une licence est spécifique à une CPL. La livraison des versions dans un seul DCP est encouragée sans que ce soit indispensable. Dans le cas contraire, il est préférable que les versions déclinées soient livrées sous forme de DCP additionnel.

2.4 LISTES DES ELEMENTS POUVANT ETRE DISPONIBLES POUR UNE VERSION

- Image en 2D
- Son, pouvant se décliner en langue originale ou en français pour les films étrangers
- Sous-Titres classiques français pour les films en langue originale
- Piste HI (Hearing impaired, soit déficient auditif) : Piste avec dialogues renforcés destinée aux malentendants appareillés, pouvant se décliner en langue originale ou en français pour les films étrangers
- Piste VI (Visual impaired) : Piste d'audio-description destinée aux non ou malvoyants
- Sous-titres SME (Sourds et malentendants) OCAP (Open Caption, c'est-à-dire projetés sur l'écran)
- Sous-titres CCAP (Closed Caption, c'est-à-dire diffusés seulement au spectateur équipé d'un dispositif spécifique)

Note : certaines pistes ne peuvent apparaître en même temps. Par exemple, les sous-titres SME en OCAP, sont incompatibles avec les sous-titres classiques.

3 DCP FILM FRANÇAIS

3.1 ELEMENTS DISPONIBLES

- image originale française en 2D
- son 5.1 français
- piste HI (dialogue renforcé) en français
- piste VI (audio description) en français
- sous-titrage pour sourds et malentendants en OCAP
- éventuellement un sous-titrage CCAP

3.2 CPL LIVREES

La version spécifique SME est destinée aux séances proposant le sous-titrage SME à l'écran (OCAP), les versions principales aux autres séances :

- « Version spécifique SME » avec image 2D et son en français avec HI et VI et sous-titrage sourds et malentendant en OCAP
FilmFrancais_FTR_F_FR-XX-OCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_VF
- « Version principale » avec image 2D et son en français, HI, VI et éventuellement piste de sous-titre CCAP.
FilmFrancais_FTR_F_FR-XX-CCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_OV

4 DCP FILM ETRANGER

4.1 ELEMENTS DISPONIBLES

- image originale
- image française si les titres ou d'autres éléments ont été traduits
- son 5.1 original

4.2 SON 5.1 FRANÇAIS

- piste HI en français
- piste HI en langue originale
- piste VI audio description en français
- sous-titrage pour sourds et malentendants en OCAP
- éventuellement un sous-titrage CCAP

4.3 CPL LIVREES

- « Version spécifique SME doublée », si la version doublée existe, avec image 2D et son en français, sous-titrage sourds et malentendants en OCAP, HI en français et VI français
FilmEtranger_FTR_F_FR-XX-OCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_VF
- « Version spécifique SME originale », si la version doublée n'existe pas, avec image 2D et son en langue originale, sous-titrage sourds et malentendants en OCAP, HI en langue originale et VI en français
FilmEtranger_FTR_F_EN-FR-OCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_VF
- « Version principale originale » avec image 2D et son en langue originale, sous-titrage classique français, HI en langue originale et VI en français
FilmEtranger_FTR_F_EN-FR-CCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_OV

- « Version principale doublée » avec image 2D et son en français, HI en français, VI en français et éventuellement une piste de sous-titrage CCAP
FilmEtranger_FTR_F_FR-XX-CCAP_51_HI-VI_2K_ST_20151202_FAC_OV

Note : pour la version spécifique SME, la version doublée sera privilégiée puisqu'elle permet d'accéder à la compréhension des dialogues sans assistance supplémentaire.

5 CONTENU DES PISTES

- OCAP : Les pratiques en usage à la télévision donnent toute satisfaction et doivent être privilégiées. Elles ont été consignées dans une charte éditée par le CSA et disponible sur leur site web : <http://www.csa.fr/Juridical-area/Chartes/Charte-relative-a-la-qualite-du-sous-titrage-a-destination-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes-Decembre-2011>
- CCAP : doit reprendre l'OCAP existant. Pour pouvoir exploiter pleinement le contenu de la piste, un matériel qui ne limite pas la restitution des couleurs et des nombres de caractère sera privilégié.
- HI : La production d'une piste HI établie en postproduction se fera de préférence à partir des éléments audio séparés (« stem »).
- VI : La piste d'audiodescription a fait l'objet d'une charte éditée par le CSA et disponible sur leur site web: <http://www.csa.fr/Espace-juridique/Chartes/Charte-de-l-audiodescription-Decembre-2008>. Cette charte doit faire l'objet d'un travail de normalisation à l'AFNOR, en concertation avec le CSA.

6 POTENTIEL D'AVENIR DE CERTAINES TECHNOLOGIES

6.1 CLOSED CAPTION

A l'heure de l'écriture de cette version de la recommandation, l'utilisation des closed caption fait débat, du fait des limitations des équipements actuels, ne permettant pas la reproduction du code couleur et réorganisant les titres sur des lignes plus courtes.

Pour autant, l'évolution des dispositifs laisse entrevoir un potentiel.

C'est pourquoi, il est recommandé d'utiliser la piste OCAP produite pour les sourds et malentendants, riche, afin de tendre vers la meilleure expérience possible.

6.2 MULTIPLES PISTES DE RESTITUTION VI OU HI

Dans la spécification actuelle du DCP, seules 16 pistes sont disponibles, toutes préemptées. L'évolution des technologies permettra peut-être de proposer plus d'une piste au spectateur bénéficiaire de la piste VI ou HI. Elle nécessitera une révision des normes, qui n'est pas à l'ordre du jour des organismes internationaux en charge de leur rédaction.

7 DISPOSITIFS TECHNIQUES PARTICULIERS

La disposition indiquant que les pistes HI et VI doivent être présentes sur toutes les versions livrées s'applique.

7.1 3D

L'OCAP en 3Ds demande un ajustement adapté à la scène stéréoscopique. La production de ce sous-titre est peu répandue aujourd'hui.

7.2 AUTRES TECHNOLOGIES

Afin d'aboutir rapidement à un texte, seul le flux principal a été étudié. Le cas des DCP mettant en œuvre des technologies moins répandues, comme l'Atmos ou le HFR, ne sont pas traités dans ce document et feront l'objet d'une publication ultérieure. Elles ne font pas, à priori, l'objet de limitations quant à la mise à disposition des canaux d'accessibilité.

8 GLOSSAIRE

Terme	Définition
3Ds	3D stéréoscopique qui propose une illusion de relief avec un point de vue unique, pour éviter les confusions avec la véritable 3D, comme l'holographie, dans laquelle on peut se déplacer et changer de point de vue.
CCAP	Closed Caption. Sous-titre diffusé via un périphérique individuel pour un spectateur qui décide de l'afficher.
CPL	Composition Play List. Liste de lecture correspondant à une version du film, et présente dans un DCP. Ce fichier XML est spécifié dans le standard SMPTE ST 429-7 et repris dans la norme ISO 26429-7:2008.
DCP	Digital Cinema Package. Livrable fichier contenant une ou plusieurs versions d'un film. Il est destiné au matériel de projection cinéma numérique. Le DCP est spécifié dans la série de standards SMPTE ST 429-* et repris dans la série de normes ISO 26429-*.
HFR	High Frame Rate. Technologie d'affichage proposant un plus grand nombre d'images par seconde que les 24 habituellement pratiquées.
HI	Hearing impaired. Déficient auditif. Étiquetage de la piste de renfort du dialogue.
KDM	Key Delivery Message. Message en XML contenant les clés du film et destiné au media block de l'équipement de projection. Le KDM est spécifié dans le standard SMPTE ST 430-1:2006 et repris dans la norme ISO 26430-1:2008.
Media Block	Circuit spécialisé, sous forme de carte fille dans le serveur (architecture Série I) ou dans le projecteur (architecture Série II), assurant de le déchiffrement et la décompression des médias avant affichage.
OCAP	Open Caption. Sous-titre affiché à l'écran et visible de tous.
VI	Visual impaired. Déficient visuel. Étiquetage de la piste d'audiodescription des éléments visuels significatifs.

9 RECAPITULATIF DES VERSIONS

Catégorie	Nom version	Elements disponibles								Accessibilité aveugles et malvoyants	Accessibilité des malendants	Accessibilité des sourds
		image	son 5.1 original	son 5.1 français	sous titres principaux	sous-titrage pour SME en OCAP	piste HI en langue originale	piste HI en français	piste VI audio description en français			
Film français	version spécifiques SME	2D	X			X	X	X		VI	HI	OCAP
	version principale	2D	X				X	X	X	VI	HI	CCAP
Film étranger avec VF	version spécifiques SME doublée	2D		X		X		X	X	VI	HI	OCAP
	version principale doublée	2D		X				X	X	VI	HI	CCAP
	version principale originale	2D	X		X		X		X	VI	HI	CCAP
Film étranger sans VF	version spécifiques SME originale	2D	X			X	X		X	VI	HI	OCAP
	version principale originale	2D	X		X		X		X	VI	HI	CCAP